



## ARRETE INTERCOMMUNAL DE CIRCULATION

Les Maires de la Commune de PLOUISY, de GUINGAMP et de GRÂCES,

Arrêté n° 2020.094

VU Le Code des Collectivités Territoriales,  
VU Le Code Pénal,  
VU Le Code de la Route,

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation, du **mardi 05 au vendredi 08 janvier 2021**, dans le cadre des travaux d'élagage rue Hent ar Vilin ; travaux réalisés par l'entreprise **Arbo-phile** de PLELO pour le compte de la commune de PLOUISY.

### ARRETE

**Article 1** - La circulation des véhicules sera interdite rue Hent ar Vilin à Plouisy, du **mardi 05 au vendredi 08 janvier 2021 de 8h à 18h**.

**Article 2** - Une déviation sera mise en place dans les deux sens (voir plan).

Pour les véhicules en provenance de Grâces se dirigeant vers Plouisy : Prendre la RD 767 rue de Saint-Jean en direction du rond-point de Kernilien, tourner à droite direction Kervizien (face à l'entrée du magasin Espace Emeraude), puis à droite après la ligne de chemin de fer. Suivre Le Murio et arrivée dans le bourg de Plouisy.

Pour les véhicules en provenance de Plouisy se dirigeant vers grâces : Prendre la direction de Kerdanet, Le Murio, Kervizien puis la RD 767 rue de Saint-Jean


**Article 3** - Les panneaux de pré-signalisation, de signalisations réglementaires et de déviations seront mis en place par la commune de Plouisy.

**Article 3** - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** - Les Secrétaires Généraux de Mairie, Monsieur Le Commandant de Gendarmerie, Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, Monsieur Le Chef d'Antenne Technique Départementale, Monsieur le Policier Intercommunal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à son application et recevront ampliation du présent arrêté.

Fait à PLOUISY, le 16/12/2020

Le Maire,

  
Rémy GUILLOU



Fait à GUINGAMP, le 18 DEC. 2020

Le Maire,

  
Philippe LE GOR



Fait à GRÂCES, le 21 dec -2020

Le Maire,